

Update03

2024



25.01.2024

Version française

Chers collègues et navigateurs, supporters et amis de la Ligue suisse de voile, hoi zäme.

1. Swiss Sailing League Women Camp 2024 à Brissago.

Vous trouverez en annexe plus d'informations sur le camp de Brissago, qui aura lieu du 16 au 19 avril à Brissago.

Le camp peut également servir de préparation pour la saison ; les 20 et 21 avril, l'ACT 1 de la Swiss Sailing Challenge League aura lieu à Ascona, et une semaine plus tard, les 27 et 28 avril, l'ACT 1 de la Swiss Sailing Promotion League aura également lieu à Ascona.

Inscriptions au camp via M2S. Lien vers le site : [Swiss Sailing League J/70 Women Camp 2024 Brissago manage2sail](#).

La semaine prochaine, nous enverrons les détails du 3e camp, le J/70 Umpired Fleet Racing Advanced Camp à Brissago 2024, qui aura lieu du 22 au 25 avril 2024.

2. NOUVEAU dans la Swiss Sailing League pour la saison 2024

La nouveauté est une constante dans la SSLA, elle fait désormais partie de l'ADN de la SSLA. En voici un résumé.

a) Le **SSL League Book** contient des parties communes de la Notice of Race (NoR) et de la Sailing Instruction (SI) de toutes les manifestations de la SSLA. Pour chaque événement, une NoR et une SI claires sont publiées, dans lesquelles seulement les points spécifiques à l'événement sont mentionnés. La publication aura lieu fin février 2024.

b) Le **manuel 2024** (SSLA Handbook) mis à jour concerne les événements SSLA avec le format de course Umpired Fleet Racing. La publication aura lieu fin février 2024. Le nouveau 2K Club Team Racing au format Umpired Team Racing n'est pas encore inclus dans ce manuel.

c) Les coureurs/skippers/responsables d'équipes de club pour la SSL (= person in charge) doivent envoyer les documents nécessaires signés par e-mail à la SSLA avant de participer à l'événement, afin de rendre l'enregistrement plus efficace. Le nouveau document "**Sailing Agreement (SA)**" en fait partie pour chaque événement. Le SA porte essentiellement sur la procédure à suivre en cas de dommages.

Dans la SA, on trouve également la promesse de paiement irrévocable, mot-clé : damage deposit. Dans l'annexe à la SA, nous dresserons une liste des coûts des dommages, équipements, pertes et frais de réparation.

Désormais, SSLA tiendra un "compte des dommages" par club et par événement. Le protocole de dommages sera remanié ; il servira de base à la plupart des inscriptions dans le compte de dommages.

d) Pour chaque événement, la SSLA créera un **groupe WhatsApp** dans lequel figureront les skippers/responsables (person in charge) de chaque équipe, le boatman et d'autres personnes. Ce groupe WhatsApp sert de moyen de communication lors de l'événement (il est généralement utilisé par le boatman) pour transmettre des informations et convoquer des réunions (p. ex. réunion en cas de sinistre). Ce moyen de communication ne remplace pas les informations sur la régata selon le League Book, NoR, SI et autres documents.

- e) Un bateau de départ **ancré ("Signalling Vessel")** ne doit pas être une bouée en raison du risque de collision. La ligne de départ/d'arrivée est constituée de deux marques de robot. Il existe désormais deux exceptions :
- i) problèmes massifs avec le système de bouées robotisées,
 - ii) des raisons particulières demandées à l'OA par l'organisateur de l'événement et qui sont éventuellement approuvées. Dans ce cas, le bateau de signalisation doit être massivement protégé par des défenses et d'autres objets. En conséquence, le Race Officer informe lors de la Skippers Meeting.
- f) **Collisions - nouveau barème de pénalités**, conformément à la décision de l'Assemblée générale 2023.
Un (1) point de pénalité en cas de contact vu par les arbitres et 2 points si le(s) contact(s) a (ont) causé des dommages qui ont été vérifiés et constatés par le boatman après la course. Nouveauté : **4 points** si le(s) contact(s) a (ont) causé des dommages et que le(s) bateau(x) ne peut (peuvent) pas être réparé(s) dans les 10 minutes. Dans ce cas, la course suivante sera lancée sans le(s) bateau(x) endommagé(s). **6 points** sont attribués si le(s) bateau(x) endommagé(s) doit(vent) être (re)mis hors service pour le jour de la régata.
- g) Le **drapeau X (OCS)** est présenté par les umpires aux bateaux si un départ anticipé n'a pas été soulagé après 4 minutes. Le bateau doit quitter la course.
- h) Nous avons constaté une perte dramatique de la **qualité des nombreuses voiles** ! C'est pourquoi l'utilisation des voiles est planifiée comme suit pour 2024 :
- i) les voiles de foc et de gennaker. Les nouvelles voiles à l'horizon 2024 (première édition) ne seront utilisées que dans la Super, Challenge et Women's League; la deuxième édition pour les autres régates (par ex. Cup); la troisième édition pour les camps.
 - ii) Grandes voiles : utilisées pour tous les événements.
- i) **Système de classement par événement**. Si un flight n'a pas pu être terminé, les courses (race) terminées ne seront pas prise en compte dans l'Event Ranking, mais seront insérées dans le classement annuel (comme en 2023); ça ne s'applique pas à la Promotion League et Women Series 2024. Cependant, le flight pas terminé figurera dans la Pairing List de l'événement suivant et les résultats courus seront enregistrés dans le nouvel événement. L'événement commencera avec les courses non courues de l'événement précédent.
- j) **Des équipages n'ont pas pris le départ en raison d'une panne ou d'une avarie**. Si un bateau n'a pas pu prendre le départ en raison d'une panne ou d'une avarie, et a été signalé conformément au League Book, NoR et SI, et qu'aucune réparation n'a pu être effectuée avant le signal de préparation de la course suivante, cet équipage sera pénalisé de DNS si une telle situation s'est produite pour la première, la deuxième ou les deux premières courses d'un événement. Dès qu'un tel équipage pénalisé a couru au moins une autre course (> 2), la fonction 'Result Service' (RS) recalculera la ou les courses (1ère et/ou 2ème course) du bateau notées DNS avec le système de points moyens ("Average points") et modifiera à la fois le classement de l'événement et d'annuel.
- k) La SSLA poursuit officiellement le **"Débriefing avec les Umpires"**. La participation des équipes est encouragée, mais pas obligatoire.
- l) En **cas de collision avec dommages**, le boatman convoquera une réunion à terre avec les équipes impliquées après le jour de l'événement ; cette réunion sera publiée dans le groupe WhatsApp de l'événement. Le procès-verbal des dommages doit être signé par toutes les personnes concernées et sert de base pour le compte des dommages.
- m) Les **gennakers** doivent toujours être remis après utilisation dans leur sac respectif sur les bateaux. Un tel sac est disponible sur chaque J/70.
- n) Le **pavillon AP** ne sera utilisé qu'en cas de retards importants (qui devraient durer plus de 15 minutes).

o) **Maladie ou raisons particulières pour l'absence de personnes dans les équipes les jours de course.** S'applique uniquement à la Promotion League et à la Youth Cup. Pour faire face aux situations dans lesquelles un membre de l'équipe ne peut pas participer à une course en raison d'une maladie ou de circonstances imprévues, le capitaine de l'équipe (personne en charge) peut trouver un remplaçant pour cette personne et demander l'autorisation de changement à l'OA de la manifestation. La personne remplaçante ne doit pas nécessairement être membre du même club. Un membre d'un autre club peut être le remplaçant, à condition que l'OA de l'événement l'autorise.

p) **Paring-list.** Le système demandé lors de l'assemblée générale 2023 n'est pas encore au point. La solution est en cours d'élaboration ; une information sera donnée dès qu'elle sera disponible.

q) **Echange de navigateurs entre SL/CL et équipe ferme en Promotion League (PL).** Afin de permettre une plus grande flexibilité, notamment lorsqu'une équipe principale manque d'équipage ou lorsqu'un entraîneur ou une autre personne est un membre d'une équipe principale et souhaite soutenir le développement de l'équipe de ferme du club, les règles seront les suivantes à partir de 2024 :

- i. Un membre d'une équipe principale est autorisé, une fois par saison, à être également membre de participer à l'équipe de ferme ("farm team") du club.
- ii. Un membre d'une équipe de ferme peut, une fois par saison et sans autre restriction, faire partie d'un équipage principale du même club. Une telle personne ne peut pas être à nouveau membre dans l'équipe de ferme si elle est membre de l'équipe principale du même club une deuxième fois.



Annex:

- SSLA Vela Days Lago Maggiore Women Camp 2024 Brissago Information

Best regards, Markus Blaesi
Board Swiss Sailing League Association

Distribution list: SSLA presidents, SSLA team managers, other club presidents, SSLA sponsors, SSLA Update recipients, Swiss Sailing (Regions), SSLA-Umpires, Swiss Sailing, Women Sailors, Camp-Participants, SSLA Advisory Board.